

## DÉLIBÉRATION N° 2024-34 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Délégation de pouvoir au Directeur Général pour la signature de la convention cadre de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme ACTEE CUBE et sa convention d'application

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu la délibération n° 2023-15 du conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au directeur général ;

#### **Article 1**

Le conseil d'administration donne délégation au directeur général pour signer la convention-cadre de partenariat établie dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme ACTEE CUBE ainsi que la convention d'application qui s'y rattache définissant les modalités particulières de l'intervention du Cerema.

#### **Article 2**

Le Directeur général rendra compte de cette délégation au conseil d'administration lors de sa plus prochaine séance.

#### **Article 3**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance à Paris, le 28 novembre 2024.*

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

